Conseil Régional Hauts-de-France

Mis à jour le 7 février 2018

Avec 113 conseillers régionaux, 5 800 agents, un budget de 2 milliards d'euros, la Région agit auprès des acteurs locaux (communes et groupements, associations, organismes, entreprises,…), pour améliorer le quotidien des habitants des Hauts-de-France et imaginer l'avenir.

quoi et comment ?

Le Conseil régional : une Institution aux responsabilités multiples (appelées compétences), définies par la loi :

- **Les lycées et l'apprentissage**. La Région finance la construction et l'entretien des établissements publics de formation de la région (lycées et CFA). Elle s'occupe du budget de fonctionnement des lycées, achète du matériel pédagogique (tableaux interactifs, ordinateurs,…), aide les lycéens pour acheter ou louer leurs livres scolaires (chéquier livres), ...
- **Les transports collectifs régionaux**. Les TER, ports et aéroports et leurs aménagements, sont financés par la Région. Elle s'implique avec les usagers, via les comités de ligne, pour améliorer les conditions d'accès de tous (plages horaires, tarifs, accessibilité, …). Depuis plusieurs années, la Région met en place des opérations spécifiques (ex. TER Mer, TER Vert).
- **La formation professionnelle**. Le Conseil régional aide au financement des formations professionnelles (jeunes, adultes, demandeurs d'emplois). Il soutient la formation continue, la consolidation de parcours professionnels, accompagne les changements, développe la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE), améliore l'accès aux formations sanitaires et sociales,…
- **Le développement économique**. La Région soutient la création, le développement, la reprise d'entreprises. Elle favorise et encourage l'esprit d'initiative, valorise les secteurs et pôles d'activités, aide au développement de l'économie régionale et de l'emploi durable, conforte l'accroissement de l'économie sociale et solidaire, plaçant l'humain au cœur des priorités.
- **L'aménagement du territoire**. Le Conseil régional préserve les Hauts-de-France, aide à un développement équilibré de l'ensemble de son territoire, favorise le progrès social et l'efficacité économique, tout en respectant l'environnement. Une démarche de développement durable est en place, afin d'aider à la modification des modes de production et de consommation. Son rôle est aussi d'accompagner et soutenir les partenaires et acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets.

D'autres compétences, non obligatoires, sont le résultat de choix régionaux, par exemple : **l'environnement, la santé, la recherche, le sport, la culture.**

La Région a également choisi d'affirmer sa responsabilité publique et politique concernant :

- la participation des citoyens aux choix politiques (la démocratie participative),
- l'égalité femmes/hommes.

Élus au suffrage universel direct pour quatre ans, les 113 conseillers régionaux constituent l'assemblée régionale et décident des grandes orientations de la politique régionale.

POUR QUI ?

Les acteurs locaux des Hauts-de-France (communes et groupements, associations, organismes, entreprises,…)

Contact

Découvrez le site internet du Conseil régional

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

S'inscrire